

Le 9 juillet 2009

À tous les producteurs,

Un organisme interjette appel contre les politiques de contingentement du 1^{er} août

Nous vous avisons, par la présente, que l'Ontario Quota Rights Organization de même que Doyle Harrigan, Jacques Lamarche et Jean-Marie Ménard ont présenté un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (le Tribunal).

Aux fins de l'audition tenue devant le DFO le 23 juin 2009, l'Ontario Quota Rights Organization comptait 75 membres, soit 34 anciens producteurs et 41 producteurs laitiers en activité.

Les appelants demandent au Tribunal de déclarer nulles et sans effet les politiques de contingentement harmonisées qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} août 2009.

Cet appel entraîne une suspension automatique de ces politiques. Le DFO estime qu'il n'y a pas lieu de suspendre toutes les nouvelles politiques de contingentement et que dans la mesure où une telle suspension est en vigueur, celle-ci devrait se limiter aux 41 producteurs laitiers en activité qui font partie de l'Ontario Quota Rights Organization. Par conséquent, le DFO demande au Tribunal de lever la suspension, ou autrement, d'en définir la portée de façon à ce que la mise en oeuvre des politiques de contingentement harmonisées puisse avoir lieu tel que prévu.

Le Tribunal étudiera la question de la suspension à une conférence préalable à l'audition, le 17 juillet 2009. On ignore à quel moment le Tribunal rendra sa décision au sujet de la suspension, mais le DFO lui demandera de le faire dans les plus brefs délais compte tenu des enjeux considérables pour l'industrie.

En raison de cet appel, l'ouverture du marché d'échange de quota du mois d'août 2009 sera retardée. Si la décision du Tribunal n'est pas encore connue le 24 juillet 2009, il est possible que le conseil d'administration doive annuler le marché d'échange de quota d'août 2009.

Les nouvelles politiques sont en voie d'être mises en oeuvre dans les quatre autres provinces du P5. Le Nouveau-Brunswick a récemment annoncé l'établissement d'un prix plafond pour le quota et quoiqu'il ait été question d'un appel en Nouvelle-Écosse, aucun appel n'y a été interjeté à ce jour.

Le DFO a investi considérablement de temps et d'énergie dans l'élaboration des nouvelles politiques, tant au niveau provincial qu'au niveau du P5. Il demeure convaincu que ces politiques sont dans l'intérêt des producteurs ontariens et qu'elles représentent une orientation grandement positive dans la structure du P5.

Le conseil d'administration fera son possible pour tenir les producteurs au courant des faits nouveaux à ce sujet.

Votre patience est appréciée pendant qu'évolue la situation entourant cet appel.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

A handwritten signature in cursive script that reads "Bill Emmott".

Bill Emmott

BE:ss